

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 mars 2022

L'ECPAD LANCE, AVEC L'ADAGP, UN APPEL À PROJET POUR SA DEUXIÈME RÉSIDENCE D'ARTISTE

L'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) lance la deuxième édition de sa résidence d'artiste annuelle pluridisciplinaire avec l'ADAGP (Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques) et avec le soutien de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées. Cette édition 2022 est consacrée à un auteur ou une autrice d'album ou de bande dessinée jeunesse.

Après un premier appel à projet consacré à un auteur de bande dessinée, qui vient d'être remporté par le dessinateur Séra, l'ECPAD lance, avec l'ADAGP, la deuxième édition de sa résidence d'artiste dédiée cette fois à un auteur ou une autrice d'album ou de bande dessinée jeunesse.



Cette deuxième résidence a pour objet de raconter, par le livre illustré ou la bande dessinée, une histoire inspirée de faits réels historiques, ou bien créée de toutes pièces à partir des archives de l'ECPAD ou de son histoire et de ses missions, notamment celles des « soldats de l'image ». Ce récit pourra également s'appuyer sur le lieu particulier et chargé d'histoire que représente le Fort d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne).

Avec cette résidence, l'ECPAD souhaite encourager la création d'un auteur, en lui permettant de travailler sur un projet personnel de livre illustré ou de bande dessinée destiné à être publié et diffusé, faire connaître ses missions et ses archives, mais aussi raconter et transmettre l'Histoire et le lien armée-nation.

La résidence, d'une durée de trois mois, se déroule au Fort d'Ivry où l'ECPAD est installé depuis 1948. L'ECPAD met à disposition du candidat un atelier-studio confortable, situé dans ses locaux, et facilite son accès aux archives. De plus, l'ADAGP offre au résident une bourse de vie de 2 000 € par mois (soit un total de 6 000 €). De son côté, la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées apporte son soutien financier à une coédition de l'œuvre réalisée pendant la résidence, en partenariat avec un éditeur privé.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 20 mai 2022.

Le descriptif complet de la résidence ainsi que les modalités et le calendrier de candidature sont à consulter sur le [site de l'ECPAD](#).

[Téléchargez le dossier de presse.](#)



L'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) est l'héritier direct des sections photographique et cinématographique des armées créées en 1915.

Installé au Fort d'Ivry-sur-Seine depuis 1946, l'ECPAD conserve 15 millions de photos et 94 000 heures de films. Ces fonds sont constamment enrichis par la production des opérateurs de l'ECPAD, les versements des organismes de la Défense et les dons des particuliers.

L'ECPAD valorise ses fonds par des expositions, des coproductions de films documentaires, l'édition de livres et de DVD. Il propose également des actions pédagogiques et scientifiques à destination des universitaires et du monde de l'enseignement.



Créée en 1953, l'ADAGP est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 200 000 artistes dans toutes les disciplines: peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo.

L'ADAGP encourage la scène créative en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à valoriser la scène artistique et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.